

Québec le 14 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les véhicules de « type militaire » retrouvent le droit de Circuler librement sur les routes du Québec !

L'Association des Véhicules Militaires du Québec (AVMQ) annonce que, dans un nouvel arrêté ministériel publié le 13 mai 2020, le Ministre des Transports du Québec Monsieur Francois Bonnardel retire les restrictions qu'il avait imposées aux véhicules de « type militaire » en août 2019.

En effet, depuis août 2019, les véhicules de « type militaire » étaient obligés de circuler uniquement sur les routes dont la limite de vitesse était inférieure à 70 Km/h; tandis que les véhicules possédant une tourelle ou un support d'arme étaient totalement interdit de circulation.

Par ce nouvel arrêté ministériel, le Ministre confirme que seuls certains véhicules de « type militaire » pourraient devoir être soumis dans le futur à une inspection par un ingénieur afin de confirmer qu'ils sont conformes et sécuritaires pour circuler sur toutes les routes du Québec.

Le Ministre accorde également un droit acquis à tous les véhicules qui étaient immatriculés avant le mois d'août 2019.

Depuis septembre 2019, l'AVMQ n'a ménagé aucun effort afin de démontrer au Ministre que les véhicules de « type militaire » possédaient bien les caractéristiques de sécurité requises pour circuler sur toutes les routes du Québec.

Au fil de nombreux échanges, le Ministre s'est finalement déclaré satisfait que les caractéristiques des véhicules de « type militaire » ne constituent pas un danger pour le public, et que les restrictions imposées en 2019 n'étaient pas justifiées.

L'**AVMQ** tient à remercier le Ministre des Transports du Québec Monsieur Francois Bonnardel, ainsi que Messieurs Pierre Tremblay et Alain Généreux de son cabinet qui ont contribué à ce que cette entente devienne réalité.

L'**AVMQ** remercie également les membres de son conseil d'administration qui ont participé activement aux nombreuses discussions avec le cabinet du ministre depuis septembre 2019.

Évidemment l'**AVMQ** ne serait rien sans ses membres qui, par leur nombre et leur énergie, ont su démontrer au ministre leur détermination à ne pas accepter de se soumettre sans rien dire à une réglementation discriminatoire qui les empêcherait de circuler librement.

Inscrit auprès du Registre des lobbyistes du Québec, l'**AVMQ** est fière d'avoir rempli sa première mission et confirme être en pourparlers avec le Ministère des transports afin de demeurer un acteur important, tant auprès du Ministère des transports que de la SAAQ, pour continuer de défendre activement les droits des propriétaires de véhicules de « type militaire », et les accompagner lors de leurs démarches auprès des instances gouvernementales.

Pour plus d'information :

info@avmq.org

(30)